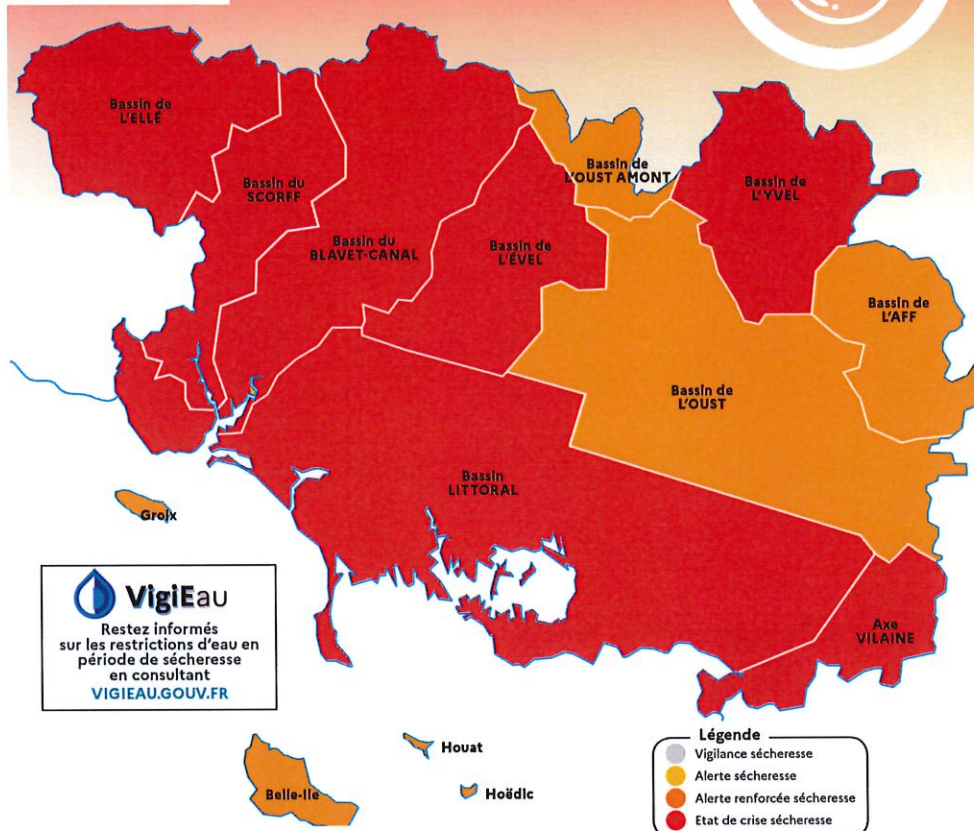


Point de situation SÉCHERESSE dans le Morbihan

au 6 août 2026



VigiEau
Restez informés
sur les restrictions d'eau en
période de sécheresse
en consultant
VIGIEAU.GOUV.FR

En application de l'arrêté préfectoral portant arrêté cadre sécheresse du 8 juin 2026 et compte tenu des prévisions météorologiques qui annoncent encore pour les prochains jours des journées sèches et des difficultés pour produire de l'eau potable du fait des faibles débits des cours d'eau et du destockage accéléré des retenues d'eau, la majorité des zones de gestion du département du Morbihan est maintenue en crise (niveau 4/4), le niveau le plus élevé de sécheresse.

Les zones de l'Oust amont et aval ainsi que la zone de l'Aff demeurent en alerte renforcée (niveau 3/4).

Les îles de Belle-Ile-en-mer, Groix, Hoëdic et Houat voient leur niveau de gestion réhaussé et passent en alerte renforcée (niveau 3/4) afin d'assurer une cohérence territoriale et d'en appeler aux efforts de sobriété en eau de tous les usagers du département, résidents comme visiteurs.

CRISE

Principales restrictions à respecter
PAR LES PARTICULIERS

- Interdiction d'arroser les potagers de 8h à 20h
- Interdiction d'arroser les espaces verts, pelouses et massifs
- Interdiction de remplir ou remettre à niveau les piscines y compris hors sol
- Interdiction de nettoyer les façades, murs, toits, terrasses...
- Interdiction de nettoyer les véhicules
- Interdiction de nettoyer les bateaux

ALERTE RENFORCÉE

Principales restrictions à respecter
PAR LES PARTICULIERS

- Interdiction d'arroser les potagers de 8h à 20h
- Interdiction d'arroser les espaces verts, pelouses et massifs sauf pour les plantations de pleine terre de moins d'un an entre 20h et 8h
- Interdiction de remplir les piscines y compris hors sol sauf en cas de 1^{er} remplissage ou de remise à niveau
- Interdiction de nettoyer les façades, murs, toits, terrasses...
- Interdiction de nettoyer les véhicules sauf dans les stations de lavage équipées de recyclage, pistes haute pression et programme ECO, et Sauf impératif sanitaire ou sécuritaire
- Interdiction de nettoyer les bateaux

En outre, adoptons un comportement quotidien solidaire dans les usages de la ressource en eau : chacun est ainsi invité à réduire autant que possible sa consommation en eau.

Consultez les informations
et les arrêtés sur
www.morbihan.gouv.fr

